

Publics cibles

Les professionnels concernés (urbanistes, géomètres, etc.), les administrations et les autorités communales et cantonales responsables de l'urbanisme et des améliorations foncières, ainsi que les membres des associations partenaires

Organisation de la journée

Xavier Fischer, Président FSU section romande

Jean-François Bauer, FSU section romande

Peter Giezendanner, FSU section romande

Denis Leroy, Service du développement territorial, Etat de Vaud

Magali Zuercher, FSU section romande

Urs Zuppinger, FSU section romande

Inscriptions (participation gratuite)

Inscriptions par courrier, fax ou mail jusqu'au 31 octobre 2008

FSU Section romande, Madame Gabrielle Weber

av. de Beau-Séjour 16, 1003 Lausanne

tél. 021 323 06 26, fax. 021 320 55 59, info@upia.ch



Réalité foncière et projet urbain

Prise en compte du foncier dans les démarches de planification : une nécessité et une chance pour le projet



Jeudi 13 novembre 2008 à 13 h 30
Le Mont-sur-Lausanne, salle du Conseil communal

Organisation :

FSU, Fédération suisse des urbanistes, section romande

Partenaires :

Commune du Mont-sur-Lausanne

Etat de Vaud, Service du développement territorial, SDT

SIA-VD, Société suisse des ingénieurs et architectes, section vaudoise

IGSO, Ingénieurs Géomètres de Suisse Occidentale

AVIATCO, Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux

UPIAV, Union patronale des ingénieurs et architectes vaudois

Réalité foncière et projet urbain

Prise en compte du foncier dans les démarches de planification

Une nécessité et une chance pour le projet

Les obligations constitutionnelles de planifier le territoire et de garantir la propriété foncière sont-elles antagoniques ou potentiellement génératrices de solutions innovantes ? Il y a un peu plus de 10 ans, dans le canton de Vaud, on ne satisfaisait plus du constat amer que de nombreux projets souhaitables étaient victimes de contradictions entre réalité foncière et options d'aménagement. La réflexion a conduit à l'instauration d'une obligation légale de coordonner les démarches foncières et de planification. Le séminaire permettra de réfléchir aux enseignements à tirer de la nouvelle pratique du point de vue de l'aménagement du territoire. La solution vaudoise a attiré l'attention des concepteurs du projet de révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Programme

13.30 Accueil

Jean-Pierre Sueur, Municipal en charge de l'urbanisme, Le Mont-sur-Lausanne

Xavier Fischer, architecte-urbaniste, président FSU Section romande

Partie 1 : Aspects généraux

13.45 Dispositif vaudois et bilan de sa mise en oeuvre

Michel Martinet, chef de la Division aménagement communal, SDT-VD

Denis Leroy, responsable des démarches foncières, SDT-VD

Dans le canton de Vaud, la coordination entre les aspects fonciers et l'aménagement du territoire repose désormais sur une base légale. Elle se concrétise aujourd'hui par la prise en considération des contraintes foncières lors de l'élaboration du plan d'affectation ou par la réalisation d'études de faisabilité pouvant aboutir à la création de syndicats d'améliorations foncières si les démarches conventionnelles ne suffisent pas à assurer la réalisation du plan. La pertinence des instruments mis en place depuis cinq ans a ainsi été vérifiée.

14.15 Réflexions en cours au niveau fédéral

Jean-Michel Piguët, juriste, Office fédéral du développement territorial (ARE)

Au nombre des évolutions qu'entend consacrer le projet de loi fédérale sur le développement territorial figure la redécouverte du rôle éminent de l'approche foncière dans la planification d'affectation. S'inspirant en particulier du système vaudois, le projet de loi propose une disposition plus étoffée et plus contraignante que le très concis article 20 (remembrement) de la loi actuelle. Le contexte dans lequel s'inscrit cette disposition sera brièvement présenté ainsi que d'autres mesures qui tendent à améliorer la disponibilité des terrains à bâtir.

Partie 2 : Présentation de cas

14.45 Yens, PPA « La Boironne »

Sandra Robyr Ortis, architecte EPFL, urbaniste FSU

Jean-Daniel Théraulaz, avocat, Etude J.-D. Théraulaz & S. Graf

Magali Zuercher, architecte EPFL, urbaniste FSU, urbaplan

L'élaboration du PPA La Boironne à Yens a mis en évidence la nécessité d'entreprendre une démarche foncière compte tenu de l'ancien parcellaire viticole peu adapté à la réalisation d'un quartier résidentiel. L'étude préliminaire AF a conclu à la création d'un syndicat d'améliorations foncières. Après une courte présentation du projet, l'urbaniste auteure du PPA, l'urbaniste membre de la commission de classification et son président, avocat présenteront chacun leur bilan de cette expérience démarrée en 2002 par l'étude de faisabilité et qui arrivera à son terme avec la réalisation des équipements collectifs en 2009-2010.

15.30 Pause

16.00 Ouest-lausannois, PDL « Malley »

Pierre Eller, expert immobilier, Bertrand de Senepart Real Estate Consultant

Ariane Widmer, architecte EPFL SIA, urbaniste FSU, cheffe de projet du schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)

Aujourd'hui, vaste friche industrielle, sur le territoire des communes de Lausanne, Prilly et Renens, le quartier de Malley représente un potentiel de développement exceptionnel pour la Suisse (17'000 habitants et emplois concernés). La planification stratégique se fait par le biais d'un plan directeur localisé (PDL) intercommunal. Ce document est accompagné d'une analyse foncière dont l'objectif est de valider la faisabilité foncière et économique du PDL projeté par les urbanistes.

16.45 Le Mont-sur-Lausanne, expériences récentes

Michel Recordon, urbaniste FSU, urbaniste communal

Le Mont-sur-Lausanne assure son développement par le biais d'une trentaine de plans de quartier pouvant à terme accueillir 10'000 à 12'000 habitants et emplois. Le Service d'urbanisme communal a défini une démarche destinée à promouvoir des espaces communs qui, tout en étant propres à chaque quartier, s'insèrent dans une image de qualité générale de l'habitat. Afin d'assurer la qualité de ces espaces extérieurs, la méthodologie s'applique aussi bien à la planification qu'à la réalisation et veut garantir la pérennité des équipements par ancrage au Registre foncier. Elle implique plusieurs acteurs, de l'urbaniste au notaire, avec l'active participation des propriétaires et promoteurs.

17.30 Débat général avec les intervenants et le public

Modérateur : Xavier Fischer, président FSU Section romande

18.15 Apéritif offert par la Commune du Mont-sur-Lausanne